

---

**Séance du 6 Avril 2021**

---

**Nombre de membres**

en exercice : 11  
présents : 9  
votants : 9

L'an 2021, le 6 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 30/03/2021

**Présents** : M. DENIS Bruno, Maire, Mmes : THOMAS Laëtitia, USUNIER Delphine, MM : BRETON Alain, DA SILVA Jean, DESREUMAUX Marc, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël

**Excusé(s)** : Mme BAUMANN Michèle

**Absent(s)** : M. GAGNAN Thomas

**Secrétaire de séance:** M. HENNEQUIN Patrice

**1. Compte-rendu de la séance du 02.03.2021**

**2. Compte-rendu des réunions**

- Comité de Loisirs lorges-Villemuzard : Assemblée générale
- SDIS : Rencontre avec M. BOUNISSOU pour une présentation de la DECI et de ce qui en découle (missions communales)
- Conseil d'école
- SIEOM : vote du DOB et du Budget 2021
- SIDELC : point sur le projet d'enfouissement 2021
- Bureau élargie des Maires : Présentation du pays des Châteaux
- CCBVL : Vote du budget 2021
- Chemin rural n°3 : Rencontre avec les riverains du chemin suite aux modifications apportées
- Pays des châteaux : Vote du budget 2021

**3. Devis INEO pour l'électrification des défibrillateurs**

*Délibération 16-2021*

Monsieur le Maire présente le devis de la société INEO (ENGIE) pour l'électrification des défibrillateurs (fourniture et pose d'une alimentation électrique 24V permanent) qui vont être posés à Lorges et Villemuzard.  
Le montant du devis est de 1 602,00€ HT soit 1 922,00€ TTC.

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ENGIE INEO d'un montant de 1 602,00€ HT soit 1 922,00€ TTC**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Devis BSTP pour les travaux de caniveaux**

*Délibération 17-2021*

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BSTP pour un montant de 16 344,58€ HT soit 19 613,50€ TTC pour des travaux de réfection de caniveaux rue Jacques de Montgomery et rue nationale.

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BSTP pour un montant de 16 344,58€ HT soit 19 613,50€ TTC**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**5. Décision modificative n°1**

*Délibération 18-2021*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

- Chapitre 011 et 21 (pour permettre le règlement de l'électrification des 2 défibrillateurs)
  - o Compte 615231 - 1 922.40 €
  - o Compte 023 + 1 922.40
  - o Compte 2188 + 1 922.40
  - o Compte 021 + 1 922.40

**Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **6. Vote des taux d'imposition 2021**

*Délibération 19-2021*

Un nouveau schéma de financement des communes s'applique à compter de 2021.

Dans ce cadre, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ainsi que la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ne sont pas supprimées. La loi de finances pour 2020 prévoit que le taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022 sera égal à celui de 2019. Ce gel de taux s'applique par voie de conséquence sur la THRS et la THLV.

Pour mémoire, le taux d'habitation était de 9,57% en 2019.

Par ailleurs dès 2021, le produit de la part départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affecté aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) perdue. Le nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sera alors égal pour 2021 à la somme des taux communal et départemental appliqués pour 2020. Il s'agit d'un taux initial de référence. Les communes peuvent modifier ce taux dès 2021.

Pour mémoire en 2020, le taux communal de taxe foncière (bâtie) était de 12,40% et le taux départemental de taxe foncière (bâtie) était de 24,40%. Soit un taux total initial de référence de 36,80%.

Considérant le vote du budget de la commune de Lorges pour 2021 présenté sans augmentation de taux.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 à savoir :
  - Taxe foncière (bâtie) : 36,80% (Taux communal + Taux départemental)
  - Taxe foncière (non bâtie) : 32,87%
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les propositions ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **7. Demande de subventions assainissement et chapelle Seigneuriale**

*Délibération 20-2021*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'honoraires du cabinet d'architecte RAMAT Martine pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de l'église ainsi que l'étude par Art Partenaire des ouvrages sculptés de la Chapelle Seigneuriale de l'église.

Le montant du devis est de 6 502,00€ HT soit 7 802,40€ TTC pour la partie étude et de 12% du montant des travaux compris entre 100 000 et 150 000€ pour la phase travaux soit entre 12 000€ à 18 000€ TTC.

Des demandes de subventions pourront être faites auprès du Conseil départemental, de la DRAC, de la CCBVL, de la Région...

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité**

**- AUTORISE M. le Maire à faire toutes les demandes de subventions concernant ce devis**

**- VALIDE le devis du Cabinet d'ARCHITECTE RAMAT**

**- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **8. Devis pour l'achat de poteaux pour l'éclairage public**

*Délibération 21-2021*

Dans le cadre des travaux d'enfouissement rue de la Vallée et rue des Abymes à Villemuzard, il est nécessaire de poser de nouveaux poteaux ou poteaux avec lanterne dans ces rues.

Dans les devis il est prévu l'achat de 4 candélabres et 5 candélabres avec lanterne. Ceci est une estimation maximum des besoins.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis ci-dessous :

- Entreprise EIFFAGE pour un montant 13 505,71€ HT soit 16 206,85€ TTC

- Entreprise ENGIE INEO pour un montant de 13 845,64€ HT soit 16 614,77€ TTC.

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité**

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant 13 505,71€ HT soit 16 206,85€ TTC**

**- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses:**

- Point sur la DECI
- Information sur les projets en cours à La Motte (Vente)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire  
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

<b>BAUMANN Michèle</b>	<b>BRETON Alain</b>	<b>DA SILVA Jean</b>
<b>DESREUMAUX Marc</b>	<b>DUC Bernard</b>	<b>GAGNAN Thomas</b>
<b>HENNEQUIN Patrice</b>	<b>PROSPER Mickaël</b>	<b>THOMAS Laëtitia</b>
	<b>USUNIER Delphine</b>	